

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 JANVIER 2021 A 20H SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, CHAUMONTET Denis, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan

Excusée : BLANDIN Aurélie (sans pouvoir)

Absent non excusé : JACCAZ Yan (sans pouvoir)

Mr Eric MANTILLERI a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Prestataire externe, mutualisation d'un délégué à la protection des données (RGPD)**
- **Etude eau pluviale St-Jean : devis NICOT**
- **Demande exonération loyer de Janvier 2021 Auberge de Chaumont suite à Covid-19**
- **Devis session formation DAE (défibrillateur)**
- **Report de Crédit : autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**
- **Urbanisme**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 3 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- Report du recensement de la population en 2022
- Etat des subventions totales reçues pour le marché du Malpas en cours
- Commande des panneaux voisins vigilants
- Commande des colis gourmands pour les aînés le 17/01/2021
- Création du nouveau site internet pour mise en ligne prochaine

- **1. Prestataire externe, mutualisation d'un délégué à la protection des données (RGPD)**

Lors de la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Usse et Rhône qui s'est tenue le 22 septembre 2020 et dans le cadre du RGPD (règlement général de la protection des données), une offre de délégué à la Protection des Données (DPD) externalisée est ainsi faite afin de pouvoir déléguer la gestion de la protection des données à un prestataire externe.

Un devis mutualisé pour réduire les coûts a été demandé à deux prestataires : la Sté Covateam, qui avait accompagné les mairies dans le cadre de l'audit du RGPD et la société Optimex Data.

Les élus prennent part de cet engagement, rendu obligatoire depuis mai 2019, et donne un avis favorable à la mutualisation de cette démarche.

- **2. Etude eau pluviale St-Jean : devis NICOT**

Ordre du jour prorogé à la prochaine séance de conseil municipal.

- **3. Demande exonération loyer de Janvier 2021 Auberge de Chaumont suite à Covid-19**

Monsieur Le Maire informe les élus d'une nouvelle demande reçue en date du 04 janvier 2021 de Mr ALRAN Patrick, gérant de « l'Auberge de Chaumont » de pouvoir bénéficier à nouveau d'une exonération de ses loyers du restaurant et de l'appartement qu'il loue pour son personnel, suite aux deux baux de location du 21/01/2019 et du 11/04/2019, dans le cadre de la seconde crise sanitaire due au Covid-19 et pour le mois de Janvier 2021.

Les élus restent toujours compréhensifs face l'impact financier que la crise sanitaire continue à engendrer au sein de la gestion du restaurateur, une réflexion est faite néanmoins au sein de l'assemblée sur les deux types de location à savoir l'une commerciale avec le bail du restaurant et l'autre avec le contrat de location d'un appartement de type T3 pour son personnel.

⇒ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité par 5 voix pour, 1 contre, 3 abstentions :

- d'exonérer sous forme d'une remise de créance totale s'élevant à 1270.34 € à destination de l'auberge de Chaumont du mois de Janvier 2021 pour le restaurant (suivant échéancier en cours annexé au bail du 22/01/2019),
- de ne pas dispenser la location de l'appartement que l'aubergiste loue pour son personnel,
- de charger Mr Le Maire à l'exécution de cette remise de créance,
- d'approuver à chaque séance le mois de location à exonérer suite à demande,
- d'aider l'aubergiste éventuellement via des moyens de communication afin d'informer tous les hameaux du village de la vente emporter actuelle.

- **4. Devis session formation DAE (défibrillateur)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée suite à plusieurs demandes, de mettre en place dès que la crise sanitaire le permettra, une session de formation d'initiation à l'utilisation du défibrillateur (DAE) sur la commune de Chaumont à savoir « alerter, masser et défibriller », afin de se familiariser au défibrillateur.

Les personnes concernées et intéressées par ces deux sessions seraient des membres d'associations, des habitants de Chaumont, des élus par exemple ou des agents communaux.

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la Sté Electro cœur, prestataire de maintenance actuel du défibrillateur communal.

Session « alerter, masser, défibriller »

Initiation avec un formateur

1h30 – 12 personnes maximum

Supplément de 150.00 € HT par session supplémentaire dans la même journée.

Montant devis :

250.00 € HT

A l'unanimité, le Conseil municipal

- Accepte le devis d'Electro cœur pour un montant de 250.00 € HT,
- Accepte le supplément de session dans la même journée de 150.00 € HT si besoin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- **5. Report de Crédit : autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

(Limite du quart des crédits ouverts au budget principal et eau de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les chapitres d'investissement concernés sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES CONCERNES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2020 en € (DM incluses)	MONTANT CREDIT AUTORISE en € (1/4 BP20)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	73995	18498
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	4004	1001
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	381200	95300

BUDGET EAU

CHAPITRES CONCERNES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2020 en € (DM incluses)	MONTANT CREDIT AUTORISE en € (1/4 BP20)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	50000	12500
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	42500	10625
CHAPITRE 23	Installation matériel et outillage technique	471100	117775

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à l'unanimité d'accepter les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus.

• 6. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

Néant

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406518X0007 M02 : REVILLON Romain Agrandissement de la partie 1604 en utilisant la partie 1605 pour en faire une seule et même habitation. Modifications des façades et de la toiture de la partie 1605. Création d'une terrasse sur poteaux, Place Charles et Laurence Blanc à Chaumont : **accord** du 15 décembre 2020

PC07406520X0006 : SUBLET Gaëtan, réhabilitation d'un ancien corps de ferme, route du Maréchal Ferrant à Chaumont : **accord** du 08 décembre 2020

PC07406520X0007 : SUBLET Damien, réhabilitation d'un ancien corps de ferme, route du Maréchal Ferrant à Chaumont : **accord** du 08 décembre 2020

DECLARATIONS PREALABLES

Néant

• 7. Divers

RENOUVELLEMENT MATERIELS

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de changer les tables et les chaises de la salle du conseil ainsi que celles louées pour la salle communale « Espérance ».

Aussi un besoin de barrières métalliques pour la voirie s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire présente le devis de la Sté ALTRAD en détail aux élus :

- 10 tables de réunion
- 30 chaises de réunion
- 100 chaises salles communales
- 20 barrières métalliques

- Montant global devis 6 866.00 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ACCEPTE le devis de ALTRAD pour un montant de 6 866.00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

SITE INTERNET

Noémie MERLET, en charge de la communication, présente en détail à l'ensemble des élus la nouvelle charte graphique du nouveau site internet communal qui sera prochainement actif et ouvert à tous les internautes dès la fin du mois de janvier.

ABRIBUS

Une réflexion est faite sur la mise en place d'abribus à plusieurs points de montées et descentes des transports scolaires : des précisions sont demandées et seront transmises lors d'une prochaine séance.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

Le sondage en cours auprès des jeunes habitants de Chaumont pour établir ou non un conseil municipal jeunes à Chaumont a pour le moment rassemblé deux jeunes ; la date butoir étant le 18 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h45 Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 04 FEVRIER 2021 à 20H

CHATAGNAT André-Gilles,

CHAUMONTET Denis,

PUZEL Jérémy,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaéтан

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,